

Survol

Le flux des échanges commerciaux à l'échelle mondiale résulte à bien des égards de la hausse considérable du nombre de traités et accords internationaux. Ces traités définissent le cadre juridique du commerce international. Le droit public international est désormais l'un des éléments clés du monde actuel, non seulement pour les États souverains et les organismes intergouvernementaux, mais aussi pour les multinationales et les particuliers.

Nos clients doivent composer régulièrement avec les questions suivantes :

- l'immunité des États et l'immunité diplomatique
- les frontières maritimes
- l'aviation
- l'Organisation mondiale du commerce et les accords de libre-échange régionaux
- les droits relatifs à l'eau
- les traités en matière d'investissement.

Membres d'un cabinet mondial qui représente divers pays, organismes internationaux, sociétés d'État, multinationales et gens d'affaires, les avocats de Dentons maîtrisent parfaitement ces sujets ainsi que tous les autres aspects du droit public international.

Dentons compte une équipe d'avocats titulaires de diplômes d'études supérieures en droit public international. Bon nombre d'entre eux ont déjà occupé des postes de direction au sein du service juridique de divers ministères des affaires étrangères et organismes internationaux ou ont travaillé à titre de référendaires à la Cour internationale de justice et d'autres tribunaux internationaux. Grâce à sa parfaite maîtrise du fonctionnement des organes administratifs et de l'exercice du droit substantiel, Dentons est le partenaire incontournable en droit public international.